

MAIRIE DE



72 rue de la Fontaine Disparue
42800 CHAGNON
TEL 04.77.75.44.10

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

PRESENTS : Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Dominique PAGLIARIN, Colette CHAISE, MM. Pascal COLOMBAN, Bruno VACHON, Maurice PIEGAY, Dominique DUGAND, Jean Michel FOND et Eric FERRAND

Aucun absent :

Le procès-verbal du 3 février est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jean Michel FOND.

ORDRE DU JOUR :

PRESENTATION PAR SAINT ETIENNE METROPOLE DE LA DEMARCHE PLUI

Monsieur Gilles Thizy de Saint Etienne Métropole présente les grands enjeux pour le territoire et démontre aux élus les travaux déjà réalisés. Le PLUI est lancé depuis 2018 et s'étendra jusqu'en 2025.

Dans chaque commune un groupe de travail est constitué.

Pour Chagnon, le groupe est composé de Madame Frédérique CHAVE, Messieurs Pascal Colomban, Bruno Vachon, Eric Ferrand et seront accompagnés d'un binôme de référents techniques SEM et Epures.

3 grands défis ; écologique, climatique, social et de santé.

Des enjeux structurant :

Un PLUI Sobre en foncier, au service du cadre de vie des habitants, qui protège ses ressources et un levier pour la transition écologique et énergétique du territoire.

07-2022 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame CHIRAT Virginie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Frédérique CHAVE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	10 398.15 €		0.00 €	13 000.00 €	10 398.15 €	13 000.00 €
Opérations de l'exercice	48 856.04 €	137 743.84 €	347 658.53 €	378 775.21 €	396 514.57 €	516 519.05 €
TOTAUX	59 254.19 €	137 743.84 €	347 658.53 €	391 775.21 €	406 912.72 €	529 519.05 €
Résultats de clôture	0.00 €	78 489.65 €	0.00 €	44 116.68 €		122 606.33 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	59 254.19 €	137 743.84 €	347 658.53 €	391 775.21 €	406 912.72 €	529 519.05 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		78 489.65 €	0.00 €	44 116.68 €	0.00 €	122 606.33 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame CHIRAT Virginie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Frédérique CHAVE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	10 398.15 €		0.00 €	13 000.00 €	10 398.15 €	13 000.00 €
Opérations de l'exercice	48 856.04 €	137 743.84 €	347 658.53 €	378 775.21 €	396 514.57 €	516 519.05 €
TOTAUX	59 254.19 €	137 743.84 €	347 658.53 €	391 775.21 €	406 912.72 €	529 519.05 €
Résultats de clôture	0.00 €	78 489.65 €	0.00 €	44 116.68 €		122 606.33 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	59 254.19 €	137 743.84 €	347 658.53 €	391 775.21 €	406 912.72 €	529 519.05 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		78 489.65 €	0.00 €	44 116.68 €	0.00 €	122 606.33 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

08-2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Virginie CHIRAT
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-10 398.15 €		88 887.80 €	Dépenses 0 €		
				0 €	0 €	78 489.65 €
FONCT	13 000 €		31 116.68 €	Recettes		44 116.68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	44 116.68 €
Affectation obligatoire en investissement : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/001)	78 489.65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	44 116.68 €
Total affecté au c/ 1068 :	0

Associations	subventions en Euros
Sou des écoles de Chagnon	300
Comité des fêtes de Chagnon	200
Courir pour des Pommes	100
Jeunesse et sports Cellieu	200
Société de Chasse Chagnon	200
Vaincre la mucoviscidose	150
Amicale des résistants	100
Solidarité Ukraine	700
Réserves	155
TOTAL	2105

Où cet exposé, le Conseil Municipal de Chagnon, accepte à l'unanimité, de verser les subventions comme énoncées ci-dessus.

Ces dépenses seront imputées au compte 6574.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes pièces nécessaires.

12-2022 Rénovation du bâtiment place de la Celle.

DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE AU TITRE DE L'ENVELOPPE DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE 2023.

ET AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA LOIRE

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal que suite au départ de la famille qui occupait le logement, il est indispensable de le rénover avant une prochaine location. La commission travaux a consulté plusieurs corps de métiers afin d'établir une enveloppe de travaux. Le montant des travaux s'élève à 16146 € HT

Où l'exposé de Madame Le Maire, le conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- La rénovation du bâtiment place de la Celle pour un montant total de 16146 € HT
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2023.
- Sollicite une aide financière auprès du SIEL.

QUESTIONS DIVERSES

Remplacement Agent Technique

Mickael RIVAUD est employé en CDD de 3 mois à compter du 25 février 2022.

09-2022 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 426 000 €
Dépenses et recettes d'investissement : 238 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances et le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 comme énoncé ci-dessus à l'unanimité.

10-2022

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de la Loire.

Le conseil municipal souhaite maintenir le taux voté en 2021 soit 36.30 %

Où cet exposé, le Conseil Municipal de Chagnon, accepte à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

Produit fiscal	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Vote taux 2022
Taxe d'habitation	11.85%	11.85 %	-	-
Taxe foncière sur le bâti	21 %	21 %	36.30 %	36.30 %
Taxe foncière sur le non bâti	46.61 %	46.61 %	46.61 %	46.61 %

11-2022

VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS 2022

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de répartir la somme allouée au budget primitif au compte 6574 pour un montant de 2105 € aux associations qui en ont fait la demande.

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt, la commune peut légalement aider.

Il est proposé d'accorder sous justificatifs aux associations les enveloppes suivantes :